

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 274-2015 relatif aux dispositions administratives concernant la visite des bâtiments et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013, 258-2014, 266-2015 et 271-2015)

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatorzième (14^e) jour de janvier deux mille seize (2016).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatorzième (14^e) jour de janvier 2016, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier deux mille seize (2016).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière